



## Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

### Séance du Mercredi 28 Septembre 2016 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 22/09/2016  
Affichage : 23/09/2016

Le **Mercredi 28 Septembre 2016 à 20 heures 30**, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Line TISON. Isabelle CANTY. Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Servanne JAKUBOWSKI.  
Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE. Maurice RAYER. Jérémie CANTY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE.

**Etaient absents – excusés** : Madame Julie FONTENEAU.  
Messieurs Roger-Jean BEALAY (pouvoir à M. RAYER). Yannick ROULEAU.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Eric LECOMTE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

### ORDRE DU JOUR

#### ☞ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Août 2016**

Sur interrogation de M. le Maire,  
**aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 25 Août 2016 est adopté à l'unanimité.**

#### ☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

##### **- Point sur l'avancement de la commercialisation des lots**

M. le Maire présente le plan.  
Sept terrains sont actuellement vendus.

##### **- Logements locatifs Sarthe Habitat**

Après avoir contacté Sarthe Habitat, M. le Maire informe que l'ensemble des lots sont attribués pour la construction des 5 logements.  
Une période de préparation du chantier s'effectuera en fin d'année et le début des travaux est prévu pour Janvier.

#### ☞ **Aménagement de sécurité avenue de Bretagne**

##### **- Sondages – Avenant Devis Laboratoire 72**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne, Le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juillet 2016 avait retenu la proposition du Laboratoire Routier CD 72, pour les travaux de raboutage et sondages : Entreprise la moins-disante suivant consultation du 24 juin 2016.

Considérant la nouvelle proposition du laboratoire routier CD 72 pour un montant de 2 455.00 euros H.T, devis rectifié sur la demande du Maître d'œuvre, après vérification et suite à une incompréhension entre les deux parties concernées,

Considérant que ces prestations nécessitent obligatoirement la mise en place d'une signalisation par alternat de circulation afin d'assurer la sécurité et qu'après vérification, les autres propositions établies lors de la consultation susvisée ne comprenaient pas cette obligation.

Considérant que le Laboratoire Routier CD 72 dispose des moyens matériels et humains et propose, sans incidence financière complémentaire, de mettre à disposition ces moyens au profit de la Commune afin d'assurer la signalisation règlementaire, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis rectificatif précité,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité (13 voix) :

- **DECIDE** de signer un avenant au contrat signé le 8 juillet 2016 avec le Laboratoire Routier CD 72 – 10, rue Joseph-Marie Jacquard – ZI Sud – Le Mans (72100) représentant un montant total révisé de **2 455.00 euros H.T.** soit **2 946.00 euros T.T.C.**

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Communal 2016 dans le cadre de l'opération n° 88 « Aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

**- Présentation du projet définitif – Avis du Conseil**

M. le Maire informe de la consultation faite auprès de services techniques du Département en vue d'obtenir l'autorisation de voirie de ce dernier sachant que le Département est propriétaire de la route. Afin de respecter les prescriptions émises et compte-tenu des impératifs techniques, il est proposé de transformer la voie mixte piétons-cyclistes en « aire piétonne » où les vélos sont autorisés à circuler à faible vitesse.

**Considérant** le projet d'aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne présenté par la Société IRPL, désignée Maître d'œuvre de l'opération par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2015,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité (13 Voix) :

- **VALIDE** le projet d'aménagement tel que proposé par le Cabinet IRPL, Maître d'œuvre

- **DECIDE** d'organiser une réunion publique pour présentation du projet aux Administrés de la Commune,

- **DECIDE** de lancer une procédure de consultation règlementaire en matière de marchés publics pour la réalisation de ce projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces administratives liées à ce dossier et en cas d'absence, Monsieur le Maire subdélègue chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Une réunion publique est programmée pour Mercredi 12 octobre 2016 à 19 h 00 (sous réserve des dispositions du maître d'œuvre).

## ☞ **Ecole Jean Ferrat**

### **- Agrandissement du groupe scolaire : Présentation des esquisses**

M. le Maire présente l'esquisse proposée par M. CUSSOT, Architecte. Cette esquisse comprend également l'éventuel agrandissement de la cantine scolaire.

**Considérant** l'augmentation des effectifs scolaires constatée à la rentrée scolaire 2016-2017 et au vu des prévisions futures et compte-tenu des installations existantes,

**Considérant** l'esquisse du projet d'agrandissement de l'Ecole Jean Ferrat de Sceaux-sur-Huisne, présentée par le Cabinet d'Architecture CUSSOT, désigné Maître d'œuvre de l'opération par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2016,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (13 Voix)

- **VALIDE** l'esquisse du projet d'agrandissement de l'Ecole Jean Ferrat comprenant la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> classe et l'extension de la cantine scolaire, établie par le Cabinet d'Architecture CUSSOT, Maître d'œuvre de l'opération,

- **DECIDE** de poursuivre cette étude afin de proposer un avant-projet chiffré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces administratives liées à ce dossier et en cas d'absence, Monsieur le Maire subdélégué chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **- Réunion du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles**

Mme Marie-Line TISON fait un bref résumé de la dernière séance du comité de gestion de la Caisse des Ecoles qui s'est déroulée le 19 septembre 2016.

Lors de cette séance, les tarifs de la restauration scolaire pour la période scolaire 2016-2017 ont été votés : 2% d'augmentation par rapport à celui de l'an passé.

Le règlement de la cantine ainsi que le permis à point ont été de nouveau validés.

Des questions diverses d'ordre organisationnel ont été posées sans aucun problème majeur.

## ☞ **Redevance d'Occupation du Domaine Public**

### **- Redevance GRDF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les concessionnaires de réseau sont tenus d'acquitter auprès des communes des redevances pour occupation du domaine public communal. C'est le cas de GRDF qui a des canalisations de gaz naturel sur la commune. Il y a donc lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (13 voix)

- **DECIDE** de solliciter auprès de G.R.D.F.- Délégations Concessions – 7, mail Pablo Picasso – TSA 10804 – Nantes Cedex 1, le règlement des redevances suivantes :

- **RODP** – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016, basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel existantes et représentant un montant de **210,00 euros** pour la Commune,

- **ROPDP** – au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016, basée sur les longueurs de

canalisations construites ou renouvelées mises en service en 2015 et, représentant un montant de **0,00 euros**, pour la Commune.

Un titre de recette d'un montant total (RODP2016 + ROPDP2016) de **210 euros** sera donc établi pour le recouvrement de ces redevances.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

## ☞ **Dématérialisation des opérations comptables**

### **- Proposition de Berger-Levrault – Mise en place de la signature électronique et logiciel de facturation**

Mme Nathalie GOSSELIN informe le Conseil de l'obligation qui sera faite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux collectivités d'émettre et de recevoir des factures via le portail du Trésor Public. Il s'agit d'une nouvelle phase de la dématérialisation.

Actuellement, la Commune est dotée d'un logiciel comptable qui permet cette évolution. Une proposition chiffrée de la Société SEGILOG, a donc été adressée pour se conformer à cette nouvelle réglementation :

- Installation d'un Tiers de télétransmission : permettant la relation Commune/Trésor public par voie dématérialisée

- Installation du logiciel de facturation électronique « Chorus Pro » : permettant l'émission et réception électronique des factures des fournisseurs.

**VU** la dématérialisation des factures des collectivités territoriales et des établissements publics rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** le contrat actuel signé avec la Société SEGILOG concernant le logiciel de gestion financière,

**Considérant** la proposition d'évolution du logiciel établie par la Société SEGILOG, conforme aux nouvelles dispositions en vigueur,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (13 voix)

- **ACCEPTE** les propositions de contrat de la Société SEGILOG pour une extension du logiciel de comptabilité « Gestion financière » se décomposant comme suit :

\* **BL Connect Chorus Pro** (Logiciel de facturation électronique)

\* Contrat pour un montant annuel de **100.00 euros H.T.** (contrat de 3 ans)

\* Mise en service pour un montant forfaitaire de **250.00 euros H.T**

\* **BL Echanges sécurisés** (tiers de télétransmission, parapheur électronique)

\* Contrat pour un montant annuel de **95.00 euros H.T.** (contrat de 3 ans)

\* Certificat électronique pour un montant de **450.00 euros H.T.** (valable 3 ans renouvelable)

\* Mise en service pour un montant forfaitaire **de 680.00 euros H.T.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer

## ☞ Finances communales

### **- Achat de matériel d'entretien décision modificative**

Considérant la panne du taille haie, la Commune a du acquérir un nouveau matériel de remplacement auprès de la Société DEPUSSAY à Thorigné-sur-Dué (72160) pour un montant de 569.00 euros TTC. Une décision modificative est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (13 voix)

- **DECIDE** d'opérer, en section d'investissement, les virements de crédits suivants :

<b>Opérations 89</b> « Rénovation énergétique de la mairie » - <b>Article 2313</b> – « Constructions»	- 569.00 euros
<b>Opération 96</b> « Acquisition de petit matériel de voirie » - <b>Article 2157</b> – «Matériel et outillages de voirie»	+ 569.00 euros

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

### **- Subvention d'exploitation au budget d'assainissement**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget en mars 2016, il était prévu d'attribuer une subvention de la Commune au budget d'assainissement, afin d'équilibrer ce dernier.

**Considérant** l'inscription lors du vote du Budget Communal 2016, en section de fonctionnement en dépense, à l'article 657364 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial » d'une somme de 12 816 euros,

**Considérant** l'inscription lors du vote du Budget Annexe Assainissement 2016, en section de Fonctionnement, en recette, à l'article 74 «Subvention d'exploitation » pour le même montant,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (13 voix)

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 12 816 euros selon les inscriptions budgétaires votées pour le budget communal et le budget annexe assainissement pour l'année 2016.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

## ☞ Associations communales

### **- Projet de l'Association « Barbillon de France »**

M. le Maire informe de son entretien avec Monsieur VACHER, Président de l'Association. Plusieurs projets sont à l'étude :

- Entretien des abords de l'Huisne sur les îlots communaux
- Activités autour de la pêche avec les enfants de l'école en collaboration avec

l'Association des Parents d'Elèves

- Challenge pêche de nuit

Mais également pour 2017, plusieurs projets :

- Participation à la fête de la pêche
- 24 h de la pêche du barbeau en septembre
- Rencontre avec les Anglais lors de leur venue en collaboration avec l'Association

Culture et Jumelage.

## - Association « Les P'tits loups d'Aurore »

L'association est dissoute.

## ☞ **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise**

### - Présentation du rapport d'activités

Un exemplaire de ce rapport a été adressé au Conseil par voie électronique.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (13 voix)

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2015 établi par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

### ☞ **Informations**

- Projet convention avec Education Nationale
- Bulletin municipal : Réunion de préparation le Mercredi 19 octobre 2016 à 17 h 00.

### ☞ **Questions diverses**

- Constat de dégradations du sanitaire près de l'atelier municipal
- Ballade thermique dans le village avec le Perche Sarthois : confirmation date retenue le 19 Novembre
- Parking mairie : 4 véhicules stationnés depuis quelques temps : Enquête en cours à la Gendarmerie
- Eclairage public défectueux – Salle des Fêtes : Pris en charge et signalé à CITEOS qui doit repasser avec le matériel nécessaire.
- Convocation des Membres du Conseil : Convocation à éditer en « noir et blanc »

### ☞ **Agenda Maire et Adjoint**

- Jeudi 29 septembre à 17h00 : signature compromis lot 13 du Chêne Galon
- Jeudi 29 septembre à 18h30 : réunion du Perche Sarthois au Luart
- Lundi 3 octobre à 14h00 à Champagné : réunion d'information des élus sur le nouveau régime indemnitaire des agents de la FPT
- Lundi 3 octobre à 18h30 : commission économique de la com-com à La Ferté
- Mardi 4 octobre à 9h30 : Atelier « Risques » dans le cadre du PLUI à Cherreau
- Jeudi 6 octobre à 9h00 : Réunion SAEP avec le Jalais
- Jeudi 6 octobre à 14h00 : analyse des offres au Perche Sarthois « balisage des chemins de randonnée »
- Vendredi 7 octobre : Election des représentants des parents d'élèves
- Mardi 11 octobre à 18h30 : réunion CCHS à Prévelles
- Mercredi 12 octobre à 10h00 : distribution banque alimentaire
- Jeudi 13 octobre à 14h00 : Atelier « Développement économique et mobilité » dans le cadre du PLUI à Duneau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25

**Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 26 octobre 2016 à 20 h 30**